



EQUITE HOMMES FEMMES EN POLITIQUE AU BENIN
*Positionnement des femmes sur les listes de candidature des partis en
lice pour les élections législatives du 08 janvier 2023 : un effort
minimaliste.*

Janvier 2023

SOUS EMBARGO JUSQU'AU DIMANCHE 08 JANVIER 2023 A 20H00.

Dans le cadre des élections législatives du 08 janvier 2023, sept partis politiques sont en lice pour le partage des 109 sièges de Députés dans les 24 circonscriptions électorales. Il s'agit des partis :

- Bloc Républicain (BR),
- Forces Cauris pour un Bénin Emergent (FCBE),
- Les Démocrates (LD),
- Union Démocratique pour un Bénin Nouveau (UDBN),
- Union Progressiste le Renouveau (UPR),
- Mouvement des Élités Engagées pour l'Émancipation du Bénin (MOELE-BENIN),
- Mouvement Populaire de Libération (MPL).

Aux termes des articles 144 et 145 de la Loi 2019-43 portant code électoral, « le nombre de députés à l'Assemblée nationale est de cent-neuf (109) dont vingt-quatre sièges exclusivement réservés aux femmes » et « les partis politiques, désireux de prendre part aux élections législatives, présentent des listes de candidats dans toutes les circonscriptions électorales. Chaque liste comprend un nombre de candidats égal à celui des sièges à pourvoir dont une femme et sa suppléante spécialement présentées au titre des sièges réservés ».

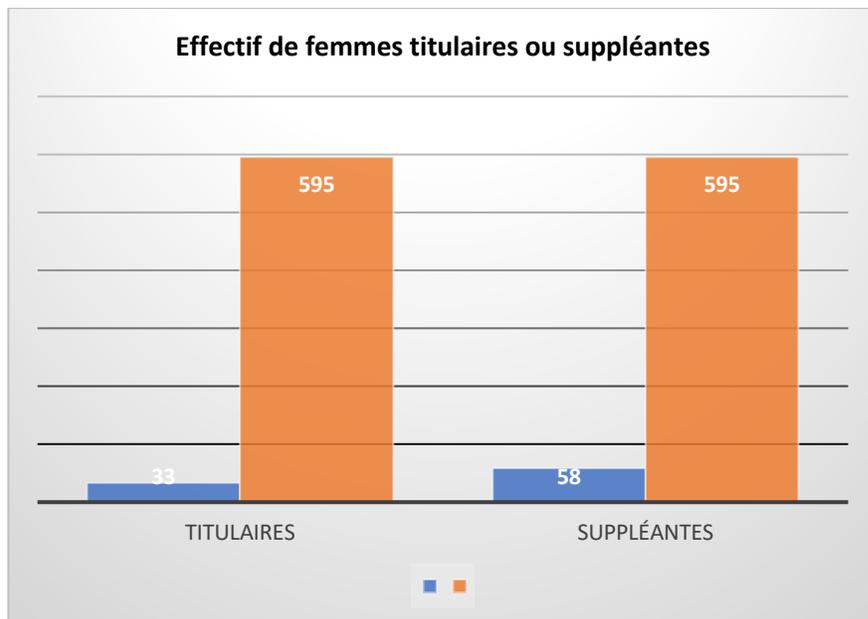
Ainsi en dehors de la liste de 24 femmes titulaires et 24 femmes suppléantes, chaque parti doit pourvoir à 85 postes de titulaires et de 85 postes de suppléants sur sa liste.

Ainsi les 7 partis politiques en compétition ont soumis aux suffrages des électeurs au total, 595 postes de titulaires et 595 suppléants en dehors des 24 sièges exclusivement réservés aux femmes (soit 168 candidates aux sièges réservés).

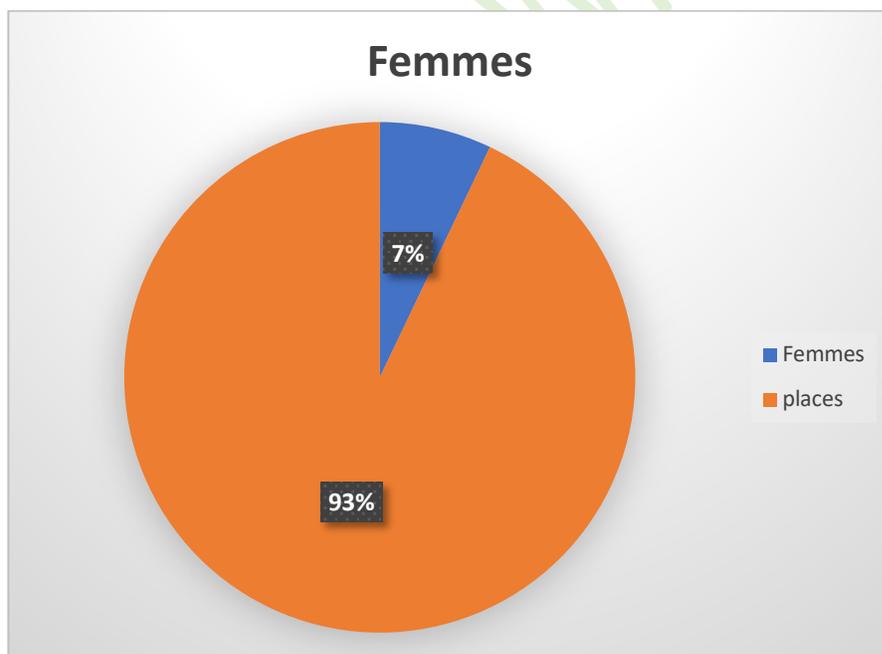
Social Watch Bénin œuvrant pour le renforcement du leadership politique des femmes au Bénin, a scruté les listes des partis pour mettre en évidence les efforts supplémentaires réalisés par les formations politiques pour une présence des femmes au-delà des 24 sièges réservés.

Au plan national

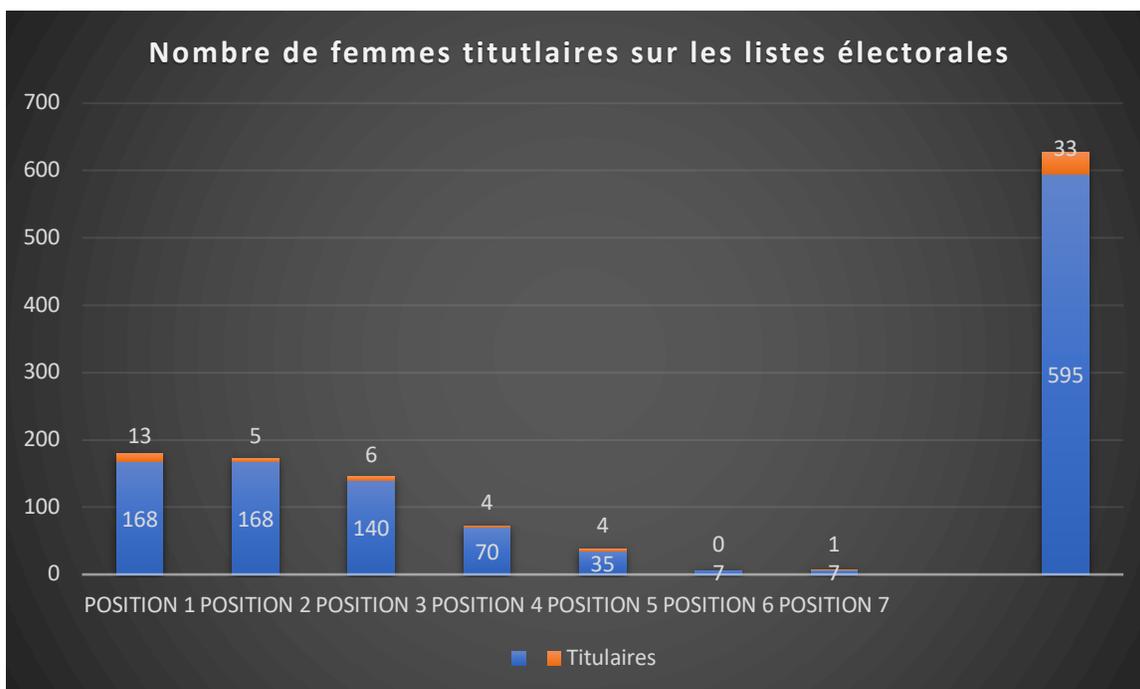
Sur l'ensemble des 595 postes de titulaires, on compte **5,55% de candidates titularisées** et sur le même effectif de postes de suppléants, on note **9,75% de femmes suppléantes**.



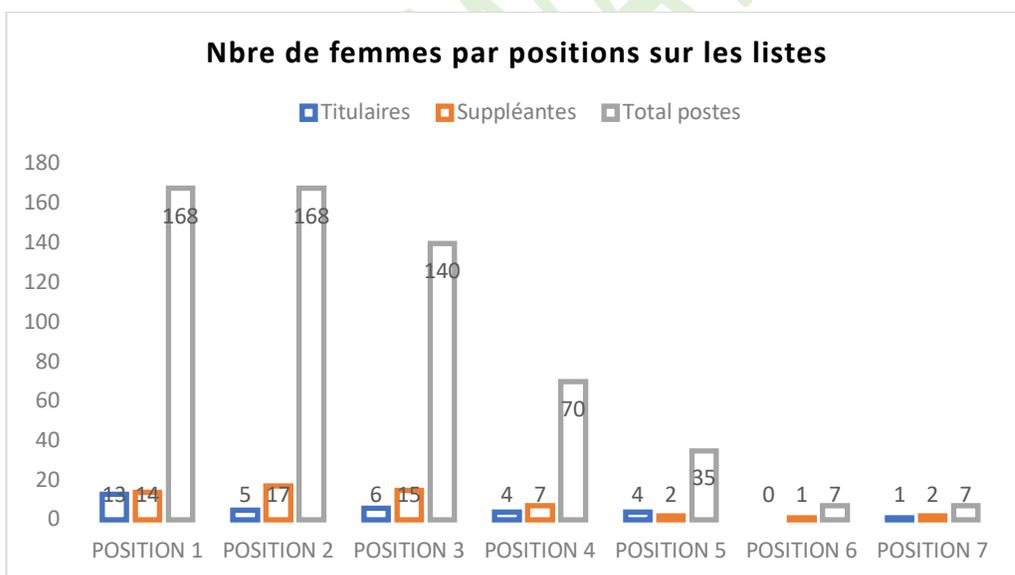
Ainsi, sur **1190 places** de candidats titulaires comme suppléants, **91** portent des candidatures féminines.



Positionnement des titulaires

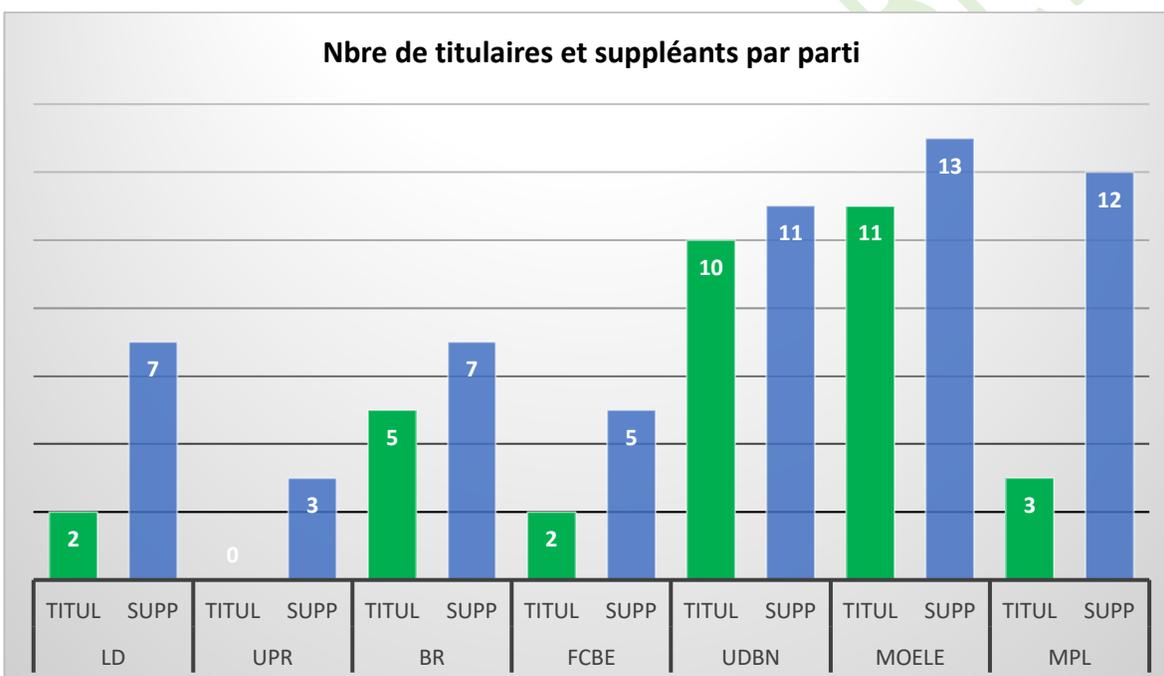
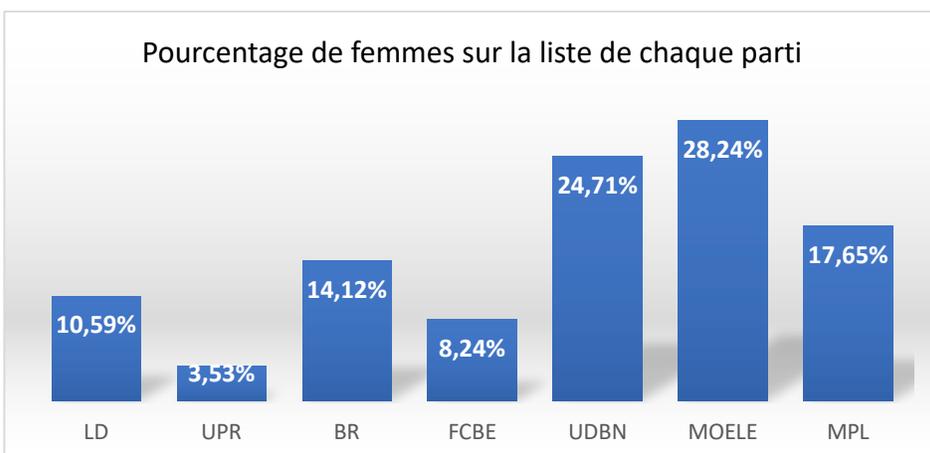


Il est remarqué que malgré l'effectif faible, les femmes ne sont pas à la traîne sur les positions.



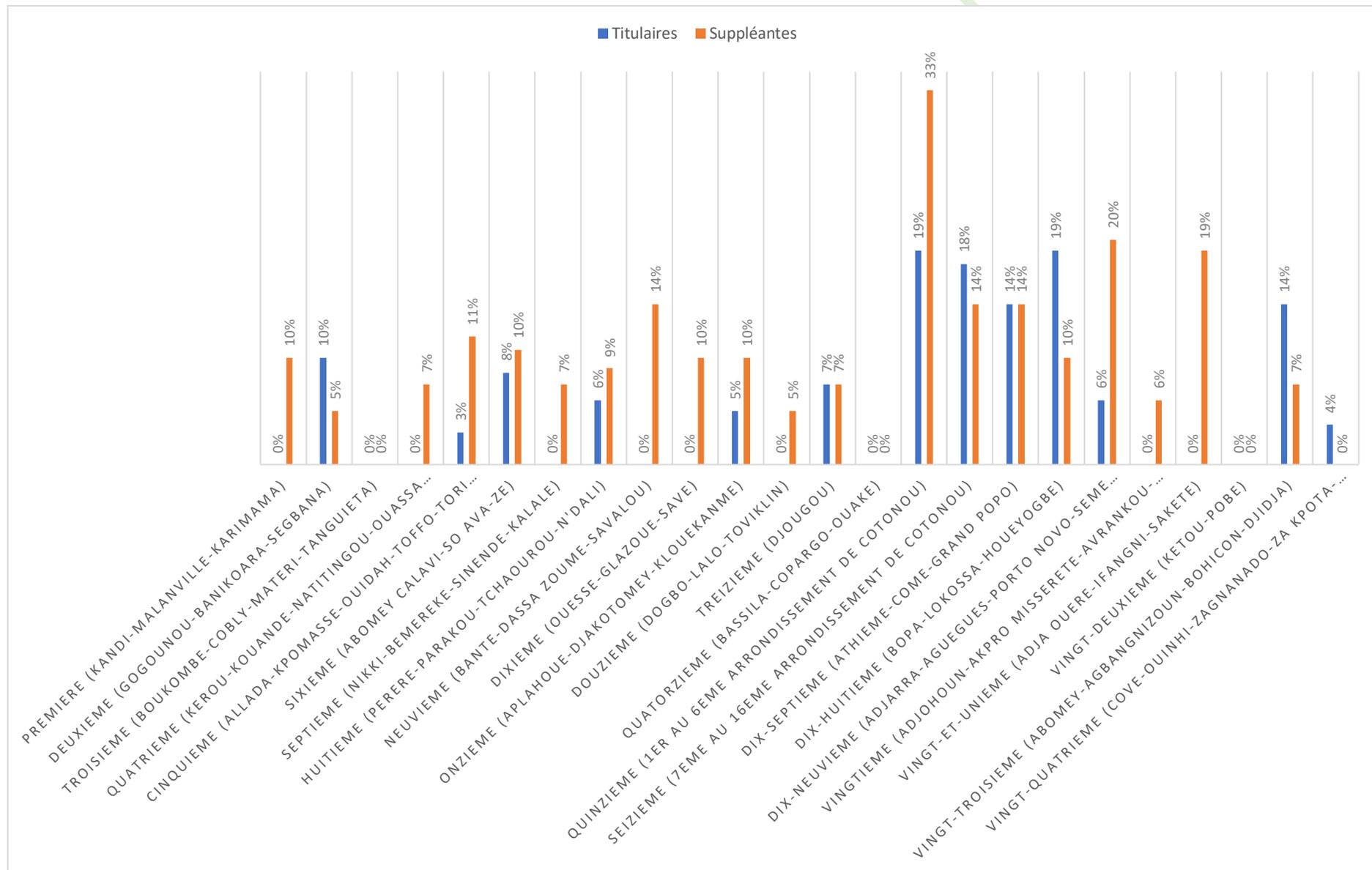
Cette situation laisse espérer qu'il y aura plus de 24 sièges pour les femmes au Parlement au terme du scrutin. **Mais ce supplément ne devrait pas probablement dépasser 5 sièges, si on prend en compte le paramètre de 10% au niveau national et l'envergure de certaines formations politiques.**

Effort de positionnement par Parti



En faisant l'hypothèse que trois partis politiques (LD, UPR et BR) pourraient potentiellement mobiliser le minimum exigé de 10% de suffrages exprimés au plan national, le Bloc Républicain (BR) vient en tête avec 5 femmes titularisées dont 4 placées en première position dans les 15^{ème}, 16^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} circonscriptions électorales. Ce parti est suivi du parti Les Démocrates (LD) qui a titularisé 2 femmes dont une placée en première position dans la 6^{ème} circonscription électorale. L'Union Progressiste le Renouveau (UPR) n'a, quant à lui, titularisé aucune femme et n'a attribué que trois places de suppléants aux femmes contre sept pour BR et LD.

Positionnement des femmes par circonscription électorale



Dans 11 circonscriptions électorales, les partis politiques n'ont positionné aucune femme titulaire. Dans les 3^{ème}, 14^{ème} et 21^{ème} circonscriptions, aucune femme sur les listes de candidatures aux postes non réservés.

CIRCONSCRIPTION	% FEMMES TITULAIRES	% FEMMES SUPPLEANTES
PREMIERE (KANDI-MALANVILLE-KARIMAMA)	0%	10%
TROISIEME (BOUKOMBE-COBYL-MATERI-TANGUIETA)	0%	0%
QUATRIEME (KEROU-KOUANDE-NATITINGOU-OUASSA PEHUNCO-TOUCOUNTOUNA)	0%	7%
SEPTIEME (NIKKI-BEMEREKE-SINENDE-KALALE)	0%	7%
NEUVIEME (BANTE-DASSA ZOUOME-SAVALOU)	0%	14%
DIXIEME (OUESSE-GLAZOUE-SAVE)	0%	10%
DOUZIEME (DOGBO-LALO-TOVIKLIN)	0%	5%
QUATORZIEME (BASSILA-COPARGO-OUAKE)	0%	0%
VINGTIEME (ADJOHOUN-AKPRO MISSERETE-AVRANKOU- BONOU-DANGBO)	0%	6%
VINGT-ET-UNIEME (ADJA OUERE-IFANGNI-SAKETE)	0%	19%
VINGT-DEUXIEME (KTOU-POBE)	0%	0%

Il apparaît, au vu de cette situation, que sans la mesure temporaire spéciale prévue par l'article 26 nouveau de la Constitution de 1990 et qui a été consacrée par le Code électoral pour améliorer la représentation des femmes à l'Assemblée Nationale, la neuvième législature connaîtrait le même sort que les précédentes en matière de sous-représentation des femmes.

Fort heureusement, il est à espérer qu'en plus des 24 sièges qui leur sont d'office réservés, 3, 4, voire 5 femmes bien positionnées, pourront compléter ce quota en tirant leur épingle du jeu qui reste encore dominé par les candidatures masculines.